

VILLE DE MONTRÉAL-EST

RÈGLES D'UTILISATION DES TERRAINS DE PICKLEBALL

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'utilisation des terrains de pickleball est assujettie aux présentes règles.

- Il est fortement recommandé de réserver sa période de jeu avant de se présenter afin d'assurer la disponibilité d'un terrain.
- La pratique du pickleball est libre en l'absence de réservation.
- Toute réservation doit obligatoirement être effectuée en ligne.
- Les usagers ayant une réservation ont, en tout temps, priorité d'utilisation et préséance sur les usagers sans réservation.
- Le cas échéant, les disponibilités des terrains peuvent être consultées sur le tableau des réservations de la journée, situé à l'intérieur du chalet du parc.
- Les terrains de pickleball sont réservés exclusivement à la pratique du pickleball. Toute autre activité y est interdite.
- Les joueurs doivent porter une tenue vestimentaire appropriée et des souliers de sport. Le port du chandail est obligatoire.
- Les enfants âgés de 11 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.

2. INTERDICTIONS

Sur les terrains de pickleball, il est strictement interdit :

- De circuler en patins à roues alignées, sur des planches à roulettes, à bicyclette, avec des poussettes, carrosses ou trottinettes;
- D'amener des animaux;
- D'apporter des contenants de verre;
- De consommer de la nourriture;
- De fumer, de consommer de l'alcool ou de la drogue.

3. CIVISME ET COMPORTEMENT

- Le respect du personnel, des autres joueurs et des installations est obligatoire.
- Tout comportement inapproprié, notamment les cris, insultes, gestes déplacés, l'intimidation, le langage grossier, les coups de raquette sur les clôtures ou le déplacement du matériel, n'est pas toléré.
- Toute personne contrevenante s'expose à une expulsion des terrains et du parc.
- Les usagers doivent en tout temps faire preuve de courtoisie, respecter la tranquillité du voisinage et préserver le bon état des lieux.

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les terrains sont ouverts tous les jours de 8 h à 22 h.
- L'éclairage des terrains de pickleball est ajusté selon l'heure du coucher du soleil et se termine à 22 h.
- La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'objet ou de tout accident pouvant survenir sur les lieux des activités.

5. SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité :

- Il est **fortement déconseillé** de jouer sur un terrain détrempé;
- Tous les joueurs doivent se mettre à l'abri à l'approche d'un orage, dès l'observation d'éclairs ou du tonnerre.

6. RÉSERVATION DE TERRAIN - CONDITIONS ET PROCÉDURES

Conditions de réservation

- La réservation en ligne des terrains 1 à 4 est réservée exclusivement aux résidents de Montréal-Est détenant la Carte membre Privilège, disponible au Centre récréatif Édouard-Rivet.
- La réservation en ligne des terrains 5 à 7 est offerte à tous, résidents et non-résidents.
- Chaque période de jeu débute au début de chaque heure, par exemple à 10 h, 11 h, 12 h, etc.
- La durée maximale de réservation est de 2 heures par jour, par usager.
- Les réservations peuvent être effectuées la journée même et jusqu'à 48 heures à l'avance, à compter de l'heure de début de la période de jeu.
- Après 15 minutes de retard, le terrain peut être attribué aux personnes en attente sur place.
- L'usager doit avoir en sa possession une preuve de réservation afin de confirmer son droit d'utilisation, au besoin.
- Les jeunes âgés de 12 à 17 ans doivent effectuer leur réservation à partir du compte d'un parent.

Procédure de réservation

Pour réserver un terrain de pickleball :

- Rendez-vous au www.crer.me;
- Créez un compte ou connectez-vous à votre dossier;
- Cliquez sur Horaire/location plateaux;
- Choisissez votre terrain;
- Sélectionnez la plage horaire disponible désirée.

Pour une assistance avec le système de réservation en ligne, veuillez communiquer avec le Centre récréatif Édouard-Rivet au 514 905-2105 ou à info@crer.me.